



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du 05 Mars 2024
DELIBERATION N° 2024-24**

OBJET : Autorisation d'engager les dépenses d'investissements 2024 avant le vote du budget 2024.

L'an deux mille vingt-quatre le 05 du mois de Mars, les membres du Comité Syndical du Territoire d'Énergie GARD-SMEG, dûment convoqués le 27 Mars 2023, ont participé à la réunion à 10 heures 30, organisée dans la salle de réunion du Territoire d'Énergie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, 1^{er} Vice-Président du Syndicat, le Président étant empêché.

Monsieur Elian PETITJEAN est élu Secrétaire de Séance.

Etaient présents :

Délégués	Communes	P	A	Pro
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X		
Jean-Claude BASCHIOU	AIGUES MORTES	X		
Jacky REY	AIGUES VIVES	X		
Bernard JULLIEN	AIMARGUES		X	
Cyril PERISSÉ	AIMARGUES		X	
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		
André MEREL	ANDUZE	X		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X	
Patrick AUBENAS	POTELIERES	X		
Eric TOQUANT	BEAUVOISIN		X	
Pascal VALLADIER	CAISSARGUES		X	
Alex DUMAS	CALVISSON	X		
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X		
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X	
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X		
André OLIVÉ	CLARENSAC	X		
Fabienne DHUISME	CONGENIES	X		
Lionel JEAN	CORCONNE	X		
Elie HERBEMONT	GRESPIAN		X	
Frédéric FORTÉ	FOURNES		X	
Aline BASTIDA	GARONS	X		
Maurice BLACHAS	GENERAC	X		
Christian BRUN	LA GRAND COMBE		X	
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X		
Olivier PENIN	LE GRAU DU ROI		X	
Alain MARTI	LE GRAU DU ROI		X	
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X		
Alain GIOVINAZZO	LES MAGES		X	
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		
Jean-Marc FRANCOIS	LUSSAN	X		
Jean-Jacques GRANAT	MANDUEL	X		

Délégués	Communes	P	A	Pro
Freddy FELIX	MARUEJOLS LES GARDON		X	
Jean-Luc FORTIN	MEYNES		X	
Jack VERRIEZ	MIALET	X		
Jean-Michel FOUCHARD	MILHAUD	X		
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC		X	
Michel CHAMBELLAND	NAGES ET SOLOGUES		X	
Frédéric ESCOJIDO	NIMES		X	
Christian TRIDOT	PUJAUT	X		
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	
Ludovic DUMAS	ROUSSON		X	
Frédéric GRAS	ST CEZAIRE DE GAUZIGNAN	X		
Bruno OLIVERI	ST HIPPOLYTE DU FORT		X	
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF		X	
Olivier JOUVE	ST GENIES DE COMOLAS	X		
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X		
Nathalie FABIÉ	ST SIFFRET	X		
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		
Jean-François LOUVET	SOMMIERES		X	
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X		
Christian LASCH	ST CHRISTOL LES ALES	X		
Jacky MIALHE	ST HILAIRE DE BRETHMAS		X	
Sébastien VOINDROT	ST MARTIN DE VALGALGUES	X		
Alain FOISSE – Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX			
Didier CHAMP	UCHAUD		X	
Jean-Luc CHAPON	UZES		X	
François ABBOU	CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	X		
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		
Katy GUYOT	VAUVERT		X	
Vincent COSTE	VERGEZE		X	
Alain SANCIAUME	VILLENEUVE LES AVIGNON		X	
		32	28	

P = Qui ont pris part au vote - A = absents-excuses - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	:	60
Nombre de Membres ayant pris part au vote	:	32
Nombre de votes exprimés	:	32

Autorisation d'engager les dépenses d'investissements 2024 avant le vote du budget 2024- PAGE 2

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Qu'aussi, conformément à l'article L. 1612-1 du CGCT, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024, dans la limite des crédits repris dans la limite des crédits repris dans le tableau ci-après :

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts au Budget 2023	Montant autorisés à engager pour l'exercice 2024 (25 % du budget 2023)
13	Remboursement aux communes	69 581 €	17 395 €
20	Immobilisations incorporelles	819 684 €	204 921 €
204	Subventions d'équipements versées	2 836 812 €	709 203 €
21	Immobilisations corporelles	1 719 757 €	429 939 €
23	Immobilisations en cours	34 677 180 €	8 669 295 €
4581	Opérations pour compte de tiers	12 140 224 €	3 035 056 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements pour(chacun des chapitres proosés dans le tableau ci-dessus

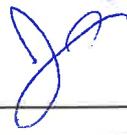
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

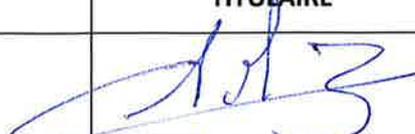
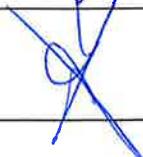
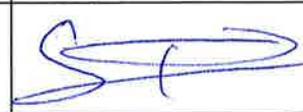
**Pour le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président
Aimé CAVAILLE**

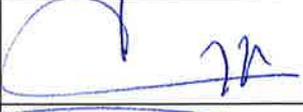
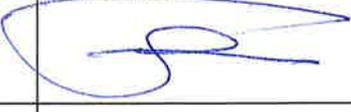
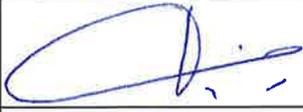
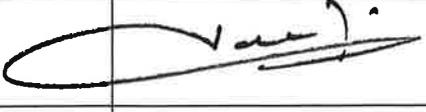
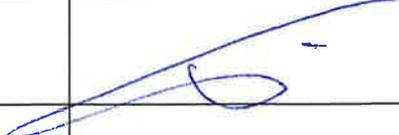


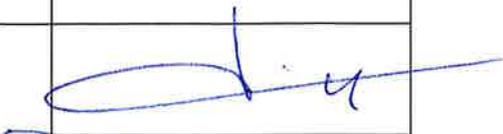
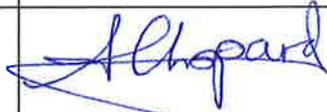
FEUILLE D'EMARGEMENT

COMITE SYNDICAL, MARDI 5 MARS 2024 A 10H30, SALLE DE REUNION DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG, NIMES

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE
1	AIGREMONT	Gilles TRINQUIER	
2	AIGUES MORTES	Jean-Claude BASCHIOU	
3	AIGUES VIVES	Jacky REY	
4	AIMARGUES	Bernard JULLIEN	Excusé
5	AIMARGUES	Cyrill PERISSÉ	Excusé
6	ALES	Aimé CAVAILLÉ	
7	ANDUZE	André MEREL	
8	BAGNOLS SUR CEZE	Maxime COUSTON	Excusé
9	BEAUVOISIN	Eric TOQUAND	Excusé
10	CAISSARGUES	Pascal VALLADIER	Excusé
11	CALVISSON	Alex DUMAS	
12	CAVEIRAC	Christian ANDRÉ	
13	CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	Excusé
14	CHUSCLAN	Pascal PEYRIERE	

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE
15	CLARENSAC	André OLIVÉ	
16	CDC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	François ABBOU	
17	CONGENIES	Fabienne DHUISME	
18	CORCONNE	Lionel JEAN	
19	CRESPIAN	Elie HERBEMONT	
20	FOURNES	Frédéric FORTÉ	Excuse
21	GARONS	Aline BASTIDA	
22	GENERAC	Maurice BLACHAS	
23	LA GRAND'COMBE	Christian BRUN	
24	LA ROUVIERE	Patrick DE GONZAGA	
25	LE GRAU DU ROI	Olivier PENIN	Excuse
26	LE GRAU DU ROI	Alain MARTI	Excuse
27	LEDENON	Christophe ZARAGOZA	
28	LES PLANS	Joseph BLANCHER	
29	LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	Excuse
30	LUSSAN	Jean-Marc FRANÇOIS	

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE
31	MANDUEL	Jean-Jacques GRANAT	
32	MARUEJOLS LES GARDON	Freddy FELIX	
33	MEYNES	Jean-Luc FORTIN	Excusé
34	MIALET	Jack VERRIEZ	
35	MILHAUD	Jean-Michel FOUCHARD	
36	MOLIERES CAVAILLAC	Roland CANAYER	Excusé
37	NAGES ET SOLORGUES	Michel CHAMBELLAND	Excusé
38	NIMES	Frédéric ESCOJIDO	Excusé
39	POTELIERES	Patrick AUBENAS	
40	PUJAUT	Christian TRIDOT	
41	ROQUEMAURE	Gilles COLOMBIER	Excusé
42	ROUSSON	Ludovic DUMAS	Excusé
43	SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	
44	SAINT CHRISTOL LES ALES	Christian LASCH	
45	SAINT GENIES DE COMOLAS	Olivier JOUVE	
46	SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Jacky MIALHE	Excusé

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE
47	SAINT HIPPOLYTE DU FORT	Bruno OLIVIERI	Excusé
48	SAINT JULIEN DE LA NEF	Lucas FAIDHERBE	Excusé
49	SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Sébastien VOINDROT	
50	SAINT MICHEL D'EUZET	Elian PETITJEAN	
51			
52	SAINT SIFFRET	Nathalie FABIÉ	
53	SERVIERS ET LABAUME	Jean-Paul BOYER	
54	SOMMIERES	Jean-François LOUVET Poctemo.	
55	SOUSTELLE	Sébastien KUBANI	
56	UCHAUD	Didier CHAMP	Excusé
57	UZES	Jean-Luc CHAPON	Excusé
58	VAUVERT	Annick CHOPARD	
59	VAUVERT	Katy GUYOT	Excusé
60	VERGEZE	Vincent COSTE	Excusé
61	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	Alain SANCIAUME	Excusé